

PARIS, le 29 septembre 2011
Original français

Point 32 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION
DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE**

ADDENDUM

Résumé

Commentaires conjoints des associations du personnel, STU et AIPU, sur le rapport de la Directrice générale.

Le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) et l'Association Internationale du Personnel de l'UNESCO (AIPU)

1. Appuient le projet de résolution du Conseil exécutif à la 36^e session de la Conférence générale (point 19.6 du document 187 EX/32) ;
2. Rappellent que l'Assemblée générale des participants soutient et a déjà approuvé à l'unanimité les recommandations du Conseil de gestion à la Directrice générale telles que formulées dans le document ;
3. Rappellent l'effort financier des participants qui ont accepté, pour certaines catégories, une augmentation de plus de 20 % de leur contribution ;
4. Rappellent en outre l'urgence de prendre une décision afin de stabiliser les comptes de la caisse et de chercher une solution durable pour les rééquilibrer ;
5. Appellent à un alignement des pratiques – quotes-parts des cotisations entre États membres et participants – en vigueur dans le système des Nations Unies, étant donné la position basse de l'UNESCO comparativement aux autres organisations du système des Nations Unies qui ressort du document donné ci-joint en annexe ;
6. Soulignent le faible remboursement moyen par membre et par an comparativement aux autres agences du système ;

7. Soulignent l'effort mené par le Conseil de gestion de la Caisse d'assurance-maladie, et des participants, pour diminuer les coûts – adoption de plafonds par acte et suppression des remboursements des frais de chambre et de pension pour les maisons de retraites médicalisées ;
8. Invitent le Conseil exécutif et la Conférence générale à prendre une décision rapidement pour veiller à la pérennité de la Caisse et au maintien d'un service respectant les meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies ;
9. Souhaitent qu'un audit général sur l'externalisation des remboursements effectués par la compagnie contractée par l'UNESCO – Vanbreda international – et sur ces remboursements puisse être mené afin de rechercher des solutions permettant de faire des économies pour l'Organisation.

Le Président de l'AIPU

Le Président du STU